

STANDING CONFERENCE
OF LOCAL AND REGIONAL
AUTHORITIES OF EUROPE

TWENTY-FIFTH SESSION
6-8 March 1990

RESOLUTION 216 (1990)¹
***on the rehabilitation
and integration of the disabled:
role of local authorities***

The Standing Conference,

1. Considers that all Council of Europe member states have a paramount duty to make more provision than in the past for the disabled and, at all levels of government, to make co-ordinated arrangements for their rehabilitation and integration;
2. Firmly believes that such action meets an important moral requirement which is integral to the European concept of humanity and peace;
3. Points out that, historically, the family is fundamental to public assistance to the disabled and that the love, protection and security which the family gives remain essential to modern-day provision for them;
4. Firmly believes that assistance to the disabled must be as tailored to the individual as possible and can, therefore, only be provided by small, manageable agencies;
5. Accordingly believes that, in the matter of provision for the disabled, municipalities, associations of municipalities and regions have a special place and responsibility, of which they need to be more aware;
6. Urges that towns and municipalities set up an extensive network of information and advice centres, create associations of parents and, within town and municipal councils, committees of disabled people so

1. Debated by the Standing Conference and adopted on 7 March 1990, 2nd Sitting (see Doc. CPL (25) 6, Part I, draft resolution presented by the Committee on Cultural and Social Affairs, Rapporteur: Mr K. C. Zahn).

CONFÉRENCE PERMANENTE
DES POUVOIRS LOCAUX
ET RÉGIONAUX DE L'EUROPE

VINGT-CINQUIÈME SESSION
6-8 mars 1990

RÉSOLUTION 216 (1990)¹
***sur la réhabilitation
et la réadaptation des handicapés:
rôle des pouvoirs locaux***

La Conférence permanente,

1. Considère qu'il est du devoir principal de tous les Etats membres du Conseil de l'Europe de se consacrer davantage que par le passé à la politique en faveur des handicapés et de développer à tous les niveaux des autorités administratives un système coordonné de réhabilitation et d'intégration des handicapés;
2. Est convaincue qu'on remplit par là même un devoir moral de premier ordre, qui fait partie intégrante de la notion européenne d'humanité et de paix;
3. Rappelle que les fondements de l'assistance publique apportée aux handicapés se situent historiquement dans la famille et que le rôle de l'amour, de la protection et de la sécurité d'une famille procurant ces soins sont indispensables aujourd'hui dans une politique moderne en faveur des handicapés;
4. Est convaincue que les conseils aux handicapés exigent une quantité énorme d'individualité et ne peuvent donc être réalisés que par de petites unités que l'on peut dominer;
5. Considère de ce fait que les communes, les groupements de communes et les régions occupent une position et une responsabilité particulières dans la politique en faveur des handicapés dont elles doivent davantage prendre conscience;
6. Demande de créer dans les villes et les communes un réseau dense de centres d'information et de lieux de conseil, de créer des associations de parents, de même que des commissions de handicapés dans les

1. Discussion par la Conférence permanente et adoption le 7 mars 1990, 2^e séance (voir Doc. CPL (25) 6, partie I, projet de résolution présenté par la commission des affaires culturelles et sociales, rapporteur: M. K. C. Zahn).

that the disabled have both a voice and ready access to help and information concerning them;

7. Accordingly calls for an all-out drive both to increase public awareness of disabled people's problems and public supportiveness towards the disabled, and to develop real opportunities for direct contact between the disabled and the able-bodied;

8. Therefore urges all clubs and associations in the fields of sport, leisure and the arts to do their utmost to involve the disabled and give them positions of responsibility;

9. Is convinced that the foundations for successful integration of the disabled are laid in the formative years of childhood and youth, during which, experience suggests, sociability, tolerance and helpfulness are most easily learnt and reinforced;

10. Accordingly urges all agencies concerned with providing for the disabled to promote greater integration of disabled children of pre-school and school age, through schools and nursery schools which cater jointly for the disabled and the able-bodied but which have appropriate facilities for the disabled child;

11. Recalls that the disabled are citizens with the same rights (and duties) as other citizens, and urges, therefore, local and regional authorities to meet the conditions under which the disabled can fully enjoy these rights;

12. Reminds all members of the public and everyone working with the disabled that disabled people's desire for freedom of decision tends to be impeded by their disability and that, to make up for this, society should give the disabled as wide a range of options as possible;

13. Considers that this also entails affording the disabled, like the able-bodied, the opportunity to leave the parental home and make their own way in life;

14. Accordingly asks all agencies dealing with the disabled to provide for a range of employment and accommodation possibilities so that the disabled can lead lives of their own to the extent permitted by their disabilities;

conseils municipaux et communaux qui assurent aux handicapés le droit à la parole ainsi qu'un accès facile à l'aide et à l'information les concernant;

7. Demande à cette fin un travail d'information complet qui ait pour but également de renforcer la compréhension et la capacité d'aide des citoyens vis-à-vis des handicapés, ainsi que d'améliorer les chances et possibilités de relations directes entre handicapés et non-handicapés;

8. Incite de ce fait tous les clubs et associations dans les domaines du sport, des jeux, de la culture, à se consacrer intensément avec leurs membres à approcher les handicapés, les inciter à collaborer et à leur donner des tâches à réaliser de manière responsable;

9. Est convaincue que le fondement d'une intégration réussie des handicapés est posé dans les années déterminantes de l'enfance et de la jeunesse, au cours desquelles le plaisir de contacts, la tolérance et la disponibilité à la collaboration sont, d'après l'expérience, particulièrement bien appris et exercés;

10. Adresse en conséquence la demande à tous les secteurs qui s'occupent de la politique des handicapés d'agir pour une plus forte intégration des enfants handicapés d'âge préscolaire et scolaire, pour la fréquentation de jardins d'enfants et d'écoles communes, tout en prévoyant une aide appropriée, adaptée aux handicapés;

11. Rappelle que les handicapés sont des citoyens ayant les mêmes droits (et les mêmes devoirs) que les autres citoyens, et invite donc instamment les collectivités locales et régionales à remplir les conditions permettant aux handicapés de jouir pleinement de ces droits;

12. Rappelle à tous les citoyens et à tous ceux qui sont concernés par le travail des handicapés que l'exigence du handicapé d'une libre décision est finalement limitée par le handicap et qu'il revient donc à la société de réaliser un équilibre mettant à la disposition du handicapé la plus large palette de choix;

13. Considère qu'en fait également partie la chance de quitter un jour le domicile paternel — comme pour les non-handicapés —, de chercher et de trouver sa propre voie;

14. Demande de ce fait à tous les organismes qui s'occupent de la politique en faveur des handicapés de développer un système échelonné de possibilités de travail et de logement, qui permette aux handicapés, selon le degré de leur handicap, une vie propre et indépendante;

15. Asks municipalities, associations of municipalities, regions and national authorities to provide the necessary specialist facilities and equipment, and to create a system of signposting such as parking for the disabled, ramps for wheelchairs, lifts, transport and aids for the blind;

16. Requests the Committee of Ministers to institute a committee of experts to draw up guidelines for a Europe-wide harmonisation and recognition of the rights and privileges of the handicapped, as well as a uniform European identity card for the handicapped;

17. Appeals to national authorities to make the necessary back-up provision — in particular with regard to financing — to enable municipalities and regions to put in hand an extensive programme of action on behalf of the disabled.

15. Demande aux communes, intercommunes, régions et autorités nationales de créer les moyens d'aide technique et les installations y nécessaires, et de créer un système de signalisation, comme par exemple des places de parking pour handicapés, des voies pour chaises roulantes, des ascenseurs et des moyens de transport, des aides pour aveugles, etc. ;

16. Prie le Comité des Ministres de créer un comité d'experts compétent pour élaborer les lignes directrices pour l'harmonisation et la reconnaissance, à l'échelle européenne, des droits et privilèges des handicapés, ainsi qu'une carte d'identité européenne uniforme pour les handicapés ;

17. En appelle aux autorités nationales pour qu'elles mettent à disposition les conditions cadres nécessaires — avant tout les moyens financiers — pour les frais occasionnés aux communes et aux régions pour mettre en œuvre un travail très étendu en faveur des handicapés.